

REPUBLIQUE DU BENIN  
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche  
DFRN – GTZ – GFA/Terra Systems

**Projet Restauration des Ressources Forestières  
dans la région de Bassila (PRRF – Bassila)**

RAPPORT DE MISSION

**FORMATION DES ACTEURS  
POUR LA COMPTABILISATION  
DES TRANSACTIONS SUR  
LES NOIX DE CAJOU  
DANS LES SVGUA  
DES FORETS CLASSEES  
DE PNESSOULOU ET BASSILA**



Présenté par :

**Pascal WELE IDRISOU**  
Consultant – Formateur  
Février 2002

## SOMMAIRE

Page

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1 Objectifs de la mission</b>   | <b>4</b>  |
| <b>2 Démarche méthodologique</b>   | <b>5</b>  |
| <b>3 Déroulement de la mission</b>   | <b>6</b>  |
| 3.1 La mise en œuvre du suivi dans les SVGUA                               | 6         |
| 3.1.1 <i>Constats sur le niveau d'assimilation du dispositif comptable</i> | 6         |
| 3.1.2 <i>Constats sur la campagne de noix de cajou</i>                     | 9         |
| 3.2 Organisation des ateliers de formation                                 | 11        |
| 3.2.1 <i>L'atelier de formation des animateurs du projet</i>               | 11        |
| 3.2.2 L'atelier de formation des membres SVGUA et des AAT                  | 14        |
| <b>4. Résultats et recommandations</b>                                     | <b>16</b> |
| 4.1 Résultats de la mission  | 16        |
| 4.2 Quelques inquiétudes à lever   | 18        |
| 4.3 Recommandations  | 19        |
| 4.3.1 <i>Actions à court terme</i>   | 19        |
| 4.3.2 <i>Actions envisageables à moyen terme</i>                           | 21        |
| <b>Bibliographie</b>   | <b>23</b> |
| <b>Annexes</b>   | <b>24</b> |

## **Introduction**

La présente mission constitue la troisième étape du processus de mise en place du nouveau dispositif comptable amélioré dans les structures villageoises de gestion des unités d'aménagement des forêts classées de Bassila et Pénessoulou. Cette étape qui vise à renforcer le niveau des connaissances acquises par les membres des structures, est consacrée à la formation sur la comptabilisation des opérations sur les noix de cajou.

En effet, le besoin d'une formation spécifique sur ce thème se justifie par la complexité des transactions sur les noix de cajou. La vente des noix de cajou relève de la responsabilité des SVGUA, alors que l'entretien des plantations, la collecte et l'acheminement des produits sont effectués par les groupements d'intérêt économique. Il en découle d'importants flux physiques et monétaires, ainsi que la constitution de stocks non négligeables tant dans les groupements que dans les structures. Ainsi, la gestion des flux et des stocks résultant de ces transactions nécessite la maîtrise de l'utilisation des livres annexes spécifiquement conçus à cet effet, et des modes de calculs nécessaires à une répartition transparente et équitable des revenus entre les différentes catégories d'acteurs.

La mission s'inscrit pleinement dans la logique du PRRF – Bassila qui consiste à renforcer progressivement les capacités des membres des SVGUA, en vue de les rendre aptes à l'utilisation judicieuse et efficace du système comptable amélioré conçu et mis à leur disposition au cours de l'année 2001. Elle est exécutée dans la période du 03 au 12 Février 2002. Cette période qui coïncide (théoriquement) avec la campagne de cajou a été choisie pour répondre aux besoins des structures au moment des transactions.

Il importe de préciser que la mission a été effectuée sans difficulté majeure, grâce aux appuis de toute sorte que l'équipe du projet a assurés au consultant-formateur, Monsieur Pascal Wélé I.. Ce dernier saisit l'occasion du présent rapport, pour formuler ses profondes gratitude à toute l'équipe du projet sans exception, et plus particulièrement aux membres du staff élargi aux responsables de zone.

Le présent rapport est structuré en quatre points essentiels, à savoir :

- 1 les objectifs de la mission,
- 2 la démarche méthodologique,
- 3 le déroulement de la mission,
- 4 les résultats et recommandations.

## **1. Objectifs de la mission**

A l'instar de la mission de suivi et de formation sur la clôture des comptes et les travaux comptables de fin d'exercice qui a eu lieu en Novembre 2001, la présente mission vise globalement à mieux outiller les membres des SVGUA ainsi que les animateurs chargés de leur encadrement, pour l'utilisation effective, et autonome du dispositif comptable amélioré.

Les objectifs spécifiques tels que définis dans les termes de référence (voir termes de référence en annexe 1) s'énoncent comme suit :

- 1 Procéder à une visite de suivi sur le terrain, en vue de mesurer le degré d'assimilation des modules de formation précédents et le degré d'appropriation du dispositif comptable.
- 2 Combler les insuffisances et apporter les solutions adéquates aux difficultés identifiées, en procédant aux rappels nécessaires.
- 3 Organiser au profit des membres des SVGUA et des Animateurs et Animatrices des Terroirs villageois autour des forêts classées, un atelier de formation axé sur les enregistrements comptables spécifiques aux noix de cajou, compte tenu des spécificités des transactions liées à ce produit forestier.
- 4 Renforcer les capacités des animateurs du projet à assurer un encadrement efficace des structures, par un atelier sur les travaux comptables spécifiques aux noix de cajou.
- 5 Procéder lors de ces ateliers, à tous les rappels nécessaires pour assurer une meilleure acquisition des compétences.
- 6 Formuler des recommandations pertinentes pour le suivi des partenaires villageois, et pour la préparation d'un document final de capitalisation.

A signaler que conformément au plan d'opération de la phase V du projet, cette mission tout comme la précédente, s'inscrit dans la ligne droite des activités 2.3.2 « Mettre en place des outils comptables améliorés dans les structures villageoises de gestion des forêts et terroirs » et 2.3.3 « Assister les partenaires à assurer un monitoring des coûts et recettes de l'aménagement ».

## **2. Démarche méthodologique**

Pour atteindre les objectifs précédemment énoncés, la mission a adopté une démarche articulée en trois étapes essentielles.

- 1 La première étape est consacrée à la mise en œuvre d'un suivi des opérations comptables réalisées au sein de chaque structure villageoise de gestion des unités d'aménagement, et ce, dans les villages de Nioro, Pénélan, Nagayilé, Pénessoulou, Adjiro et Bassila.

Cette visite devrait permettre d'une part d'évaluer le niveau de maîtrise des connaissances antérieurement acquises dans le processus comptable, et d'autre part de faire le point des récoltes et des ventes de noix de cajou réalisées ou en vue dans chaque SVGUA au titre de cette campagne 2002.

- 2 La deuxième étape est consacrée à la préparation et à l'organisation de l'atelier de formation des animateurs du projet sur la comptabilisation des opérations sur les noix de cajou. En effet, compte tenu de la complexité des transactions sur les noix de cajou et donc de l'attention qui s'impose dans les enregistrements comptables (avec la manipulation de plusieurs fiches), les animateurs devront être beaucoup plus sollicités dans l'encadrement des structures villageoises.
- 3 La troisième et dernière étape quant à elle, est meublée par la préparation et l'organisation d'un atelier de formation au profit des membres des six SVGUA ainsi que des animateurs et animatrices des terroirs des villages autour des forêts classées de Pénessoulou et Bassila. Cet atelier est destiné d'une part à combler les insuffisances recensées lors des visites de terrain, et d'autre part, à former les participants sur les règles de calcul et la manipulation des livres comptables spécifiques aux transactions sur les noix de cajou.

### **3. Déroulement de la mission**

#### **3.1 La mise en œuvre du suivi dans les SVGUA**

Pendant deux jours et demi, les six structures villageoises de gestion des unités d'aménagement des forêts classées de Bassila et Pénessoulou ont été visitées. Notons que depuis le dernier passage du consultant en Novembre 2001, les structures n'ont pu encore bénéficier d'aucune visite du Responsable Administratif et Financier du Projet.

Notons également que contrairement au mois de novembre où il y avait très peu d'opérations effectives, plusieurs travaux d'entretiens ont été cette fois-ci entrepris par la plupart des structures, dont la majeure partie a été subventionnée par le projet. Ainsi la plupart des structures ont procédé à la signature des contrats d'aménagement avec le projet.

Ces remarques sont fondamentales dans la mesure où elles vont exercer une influence non négligeable sur les résultats de la visite de terrain, comme nous le verrons plus loin.

La visite de terrain a permis de faire quelques constats qui méritent une grande attention.

##### **3.1.1 Constats sur le niveau d'assimilation du dispositif comptable**

Il importe de rappeler que lors de la visite de Novembre 2001, d'appréciables efforts ont été enregistrés dans la tenue des nouveaux livres comptables au sein des structures (notamment pour le faible nombre d'opérations déjà enregistrées).

Cette fois-ci, quelques difficultés très apparentes peuvent être relevées à la suite du tableau récapitulatif suivant qui porte sur le degré d'assimilation du dispositif comptable.

**Tableau 1 : Evaluation du degré d'assimilation du nouveau dispositif comptable dans les six SVGUA**

| Critères d'évaluation                                  | Adjiro   | Bassila                        | Nagayilé                                   | Nioro   | Pénélan   | Pénés-soulou                               |
|--|--|--------------------------------|--|---|---|--|
| Travaux effectués                                      | Pare-feux, entretien plantations, placeaux et pistes | Entretien pistes et plantation | Entretiens placeaux, plantations et pistes | Entretiens placeaux, plantations et pistes, vente charbon | Entretiens placeaux, plantations et pistes, vente charbon, paille | Entretiens placeaux, plantations et pistes |
| Nombre de contrats d'aménagement signés avec le projet | 2  | 1                              | 2  | 3   | 3   | 3  |
| Nombre d'opérations réelles                            | 45   | 17                             | 31   | 8   | 28  | 16   |
| Nombre de pièces comptables réunies                    | 45   | 17                             | 31   | 8   | 28  | 15   |
| Nombre de pièces valables                              | 42   | 6                              | 16   | 4   | 23  | 9  |
| Nombre de pièces enregistrées                          | 45   | 0                              | 23   | 8   | 28  | 15   |
| Erreurs d'enregistrement                               | 1  | -                              | 5  | 3   | 3   | 6  |
| Clarté des écritures                                   | Bonne  | -                              | Quelques surcharges                        | Bonne   | Acceptable  | Ecritures et Soldes surchargés             |
| Appui obtenu des animateurs du projet                  | Un appui ponctuel                                    | Périodique                     | Majoritaire                                | Périodique  | Périodique  | Majoritaire                                |

Plusieurs difficultés méritent d'être soulignées à la suite de ce tableau, surtout si l'on se réfère aux efforts fournis par les structures par le passé.

- 1 A l'instar des constats faits lors de la visite de Novembre 2001, le problème de la validité des pièces comptables présentées se pose encore dans toutes les structures. En général, certaines pièces souffrent soit d'un manque de signature de l'émetteur, soit d'un manque de visa d'acquiescement, soit carrément des surcharges inacceptables au regard du principe de transparence requis dans toutes les étapes de l'activité comptable.

Le problème de signature ou de visa sur les pièces comptables est né du constat général selon lequel l'établissement de ces pièces n'est pas systématique après chaque opération. Il s'écoule dans la plupart des structures visitées, un temps plus ou moins long entre le moment où les fonds sont décaissés au profit des fournisseurs ou prestataires et le moment où ces derniers sont recherchés pour signer et acquiescer leurs factures. De ce fait, l'on

peut dire que la validité ou l'acceptabilité des pièces comptables interpelle surtout le degré d'organisation et de rigueur des gestionnaires des structures.

Pour ce qui concerne la mission, elle a renouvelé ses prescriptions pour le respect des principes de clarté et de transparence qui imposent que toutes les signatures requises soient portées sur les pièces justificatives pour fonder leur validité.

- 1 Pour ce qui concerne les enregistrements des pièces dans les livres, la mission a constaté que la plupart des structures stockent pendant longtemps les pièces recueillies. Non seulement cette habitude les expose aux cas de pertes éventuelles des factures pouvant conduire à une perte d'informations pertinentes sur leur gestion, mais également elle conduit souvent à des précipitations et, sans aucun doute, à un manque de concentration dans la passation des écritures, lors d'une visite programmée ou d'un contrôle.

A titre d'exemple, la SVGUA de Nagayilé dans sa précipitation à l'annonce de la visite de suivi de la mission n'a pu enregistrer que 23 pièces sur 31, et ce, avec des erreurs qui auraient pu être évitées en temps normal.

La SVGUA de Bassila quant à elle n'a pu passer aucune écriture depuis la dernière visite du consultant. C'est seulement après le passage de la mission qu'elle a procédé aux régularisations nécessaires.

Toutefois les résultats enregistrés à ce niveau restent globalement encourageants. Les gestionnaires des structures semblent avoir compris la nécessité de prouver chaque mouvement de fonds par une pièce comptable, ainsi que l'utilité voire la nécessité de respecter le principe de la partie double dans les enregistrements. Les erreurs d'enregistrement constatées ne sont pas alarmantes dans la mesure où toutes les corrections nécessaires ont été effectuées en présence de la mission. Le nombre des erreurs varie entre 1 pour la structure la plus assidue (Adjiro) à 6 pour la structure la moins assidue (Pénessoulou).

Notons par ailleurs que l'assimilation progressive de la méthode de correction des erreurs apprise en Novembre 2001 a permis de limiter considérablement les surcharges dans les livres.

- 2 En ce qui concerne les animateurs du projet, les résultats de la visite qui sont consignés dans le précédent tableau montrent que leurs appuis sont encore nécessaires pour conduire progressivement les responsables des SVGUA à un niveau acceptable de maîtrise du dispositif comptable. Toutefois lorsque l'on rapporte le nombre d'erreurs au nombre d'opérations enregistrées (voir

tableau suivant), les SVGUA d'Adjiro et de Pénélan sont celles qui regorgent de plus de capacités d'assimilation du système, et qui auront à moyen terme moins besoin des animateurs pour leurs travaux comptables.

**Tableau 2** : Estimation du taux brut d'erreur <sup>(1)</sup> dans les imputations comptables des SVGUA

| <b>Structures</b>             | <b>Adjiro</b> | <b>Bassila *</b> | <b>Nagayilé</b> | <b>Nioro</b> | <b>Pénélan</b> | <b>Pénés-soulou</b> |
|-------------------------------|---------------|------------------|-----------------|--------------|----------------|---------------------|
| <b>Variables</b>              |               |                  |                 |              |                |                     |
| Nombre de pièces enregistrées | 45            | 0                | 23              | 8            | 28             | 15                  |
| Erreurs d'enregistrement      | 1             | -                | 5               | 3            | 3              | 6                   |
| Taux d'erreur                 | 2 %           | -                | 22 %            | 37,5 %       | 11 %           | 40%                 |

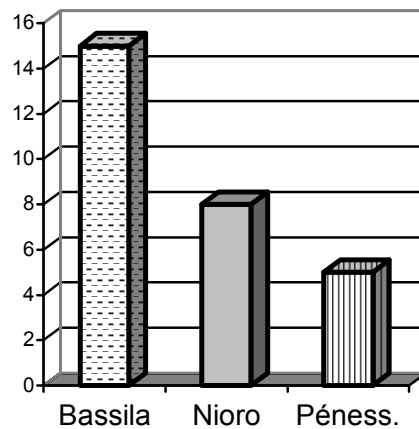
$$^{(1)} \text{ Taux brut d'erreur (\%)} = \frac{\text{Nombre d'erreurs d'enregistrement}}{\text{Nombre de pièces enregistrées}} \times 100$$

- 3 Il importe de remarquer que malgré l'atelier de Novembre 2001 sur les travaux comptables de fin d'exercice, aucune SVGUA n'a encore établi ses états financiers (compte de résultats et bilan) pour l'exercice clos. Cela pourrait s'expliquer entre autres par le fait que l'équipe du projet (notamment le RAF) n'a encore organisé aucune visite de suivi depuis la fin de l'année 2001. Cette situation montre bien la forte influence que représente l'intervention du projet sur le déroulement du processus comptable dans les SVGUA.

### 3.1.2 Constats sur la campagne de noix de cajou

S'agissant des prévisions sur la campagne des noix de cajou pour l'année 2002, la visite a permis de constater que jusqu'à la date de la visite de la mission, les structures villageoises en général n'ont encore réalisé aucune récolte de noix de cajou. De plus, pour le compte de cette campagne, seulement les SVGUA détenant les anciennes plantations domaniales ont des promesses de récolte. Il s'agit notamment des structures de Bassila, Nioro et Pénésoulou. Le graphique ci-après donne une approximation des prévisions de récolte.

Graphique : Prévision très indicative des récoltes de noix de cajou dans trois SVGUA



Comme l'indique ce graphique, les trois SVGUA disposant des anciennes plantations domaniales espèrent récolter pour cette année respectivement 15 tonnes, 8 tonnes et 5 tonnes. Ce qui induira dans les conditions normales, une transaction globale de 28 tonnes de noix pour les deux forêts classées (Bassila et Pénessoulou). La valeur monétaire des transactions prévisionnelles de la campagne s'élève à environ 5,6 millions de francs CFA en valeur (au prix courant de 200 F/kg).

Pour ce qui concerne les trois autres SVGUA (Adjiro, Nagayilé et Pénélan), la récolte n'est pas prévisible avant une période minimale de deux ans.

Il découle de ce qui précède que pour l'instant, la mise en œuvre pratique de la comptabilisation des opérations sur les noix ne pourra se faire dans les trois derniers villages. Toutefois ces structures sont associées à la formation, en vue de favoriser et d'accroître leur degré d'assimilation des opérations comptables spécifiques aux noix de cajou, même si ces opérations devront être rappelées à chaque occasion.

## **3.2 Organisation des ateliers de formation**

### **3.2.1 L'atelier de formation des animateurs du projet**

L'atelier sur la comptabilité des noix de cajou au profit des animateurs du projet a été organisé à Bassila, le 08 Février 2002. Cet atelier qui a enregistré la participation active de tous les animateurs, ainsi que des deux responsables de zone nouvellement affectées au projet, est animé par le consultant lui-même, et est structuré en trois sessions que sont :

**1) *Le rappel des notions déjà étudiées :***

Avant le développement du thème principal de l'atelier, il a été procédé à un bref rappel des notions étudiées lors des ateliers de Novembre 2001, notamment les travaux de fin d'exercice et l'interprétation des données comptables.

Partant des insuffisances constatées sur le terrain, le consultant a insisté sur les critères de validité des pièces justificatives, et sur les risques liés à un retard observé dans les enregistrements. Il a ensuite ouvert un court débat sur l'organisation des animateurs pour un suivi efficace des structures (suivi qui en aucune manière ne doit se confondre à une ingérence dans les décisions de gestion).

**2) *Les travaux comptables spécifiques aux noix de cajou***

Cette session comprend trois rubriques essentielles :

**a) *La description des opérations physiques relatives aux noix***

C'est une étape préliminaire autour de laquelle le consultant, par une démarche normative (en se référant aux prescriptions du plan d'aménagement de la forêt classée de Pénessoulou), a permis aux participants d'analyser et de mieux cerner les spécificités des opérations sur les noix (ce en quoi ces opérations diffèrent des transactions ordinaires).

Il s'agit d'une part d'importants flux physiques de noix qui s'établissent entre les groupements (chargés de l'entretien des plantations, de la récolte et de l'acheminement des noix vers les structures) et la SVGUA (chargé de la vente des noix, de la répartition des recettes et des règlements nécessaires).

Il s'agit d'autre part des stocks périodiquement constitués à partir des flux précédemment évoqués, qui sont détenus par la SVGUA et dont la gestion doit garantir la transparence et l'équité entre la structure et les groupements.

Il s'agit enfin des spéculations rendues possibles par l'exploitation des noix de cajou, du fait des fluctuations auxquelles les prix sont souvent sujets. Ces spéculations jouent généralement sur le montant des revenus que la structure

doit reverser au profit des groupements.

Par ailleurs, cette étape a permis à la mission de constater que contrairement aux prescriptions du plan d'aménagement, la responsabilisation des groupements pour l'exploitation des noix d'anacarde n'est encore effective dans aucune structure. Pour ce qui concerne les plantations domaniales d'anacardiers notamment, on peut énumérer deux cas de figures :

- 1 A Nioro comme à Pénessoulou, c'est la structure villageoise de gestion du terroir (SVGT) qui est chargée des travaux d'entretien et de récolte, et qui de ce fait peut pour la circonstance peut être assimilée à un groupement, unique interlocuteur de la SVGUA en cette matière.
- 2 A Bassila par contre, c'est la SVGUA qui directement se charge de l'entièreté de l'exploitation des noix (des entretiens à la vente, en passant par les récoltes et le transport). Aucun groupement n'intervient donc dans le processus.

#### *b) Les livres spécifiques aux noix*

Dans cette étape, les animateurs du projet ont été amenés lister tous les livres comptables concernés par la comptabilité des noix de cajou.

On distingue d'une part les livres principaux (en respect du principe de la partie double) que sont :

- 1 Les livres de trésorerie (livre de caisse et livre de CLCAM/opérations courantes, CLCAM/fonds d'aménagement) qui enregistre les paiements découlant des ventes des noix, ainsi que les décaissements en vue des versements dans les différents fonds.
- 1 Le livre de répartition des recettes (conformément aux clés prévues dans le plan d'aménagement).
- 2 Le livre des créances et des dettes, seulement au cas où il arriverait à la structure de vendre à crédit.

D'autre part, on distingue les livres annexes que sont :

- 3 Le livre annexe des recettes par produit
- 4 Le livre annexe des stocks physiques pour les groupements (un livre ou une fiche pour chaque groupement)

- 5 Le livre annexe du stock physique détenu par la SVGUA, qui décrit l'évolution du stock de noix géré par la structure, quelle qu'en soit l'origine
- 6 Le livre annexe des comptes courants des groupements, pour suivre les règlements effectués entre la SVGUA et les groupements (un livre ou une fiche pour chaque groupement).

*c) Les modes de calcul des paiements aux groupements*

Cette étape a permis à l'exposant d'analyser avec les participants, l'influence qu'exercent sur la valeur des versements à opérer aux groupements, les variations des prix qui caractérisent la campagne des noix d'anacarde. Les discussions ont également porté sur les différentes possibilités de spéculation qui s'offrent aux différents acteurs.

Les participants ont également étudié les effets induits par les choix de la SVGUA sur la période de répartition des recettes entre les groupements (selon que la répartition est systématique ou périodique). A cela s'ajoute l'influence d'une éventuelle prise en compte de l'ordre de dépôt des noix à la structure.

Notons que différentes méthodes de calcul ont été enseignées, dont notamment :

- La méthode du prix unitaire moyen pondéré qui tient compte de la proportion que représente le dépôt d'un groupement dans l'ensemble des dépôts détenus par la structure (facteur de pondération), sans prise en compte de l'ordre de dépôt. A cet effet, plusieurs cas de figures ont été simulés sur la systématisme ou la périodicité des règlements opérés aux groupements.
- Les méthodes désignées sous les termes anglo-saxons FIFO (first in, first out) signifiant « Premier Entré, Premier Sorti) et LIFO (last in, first out) signifiant « Dernier Entré, Premier Sorti », qui prennent en compte l'ordre observé par les groupements dans le dépôt des noix à la structure. Un accent particulier a été mis sur les exigences pratiques de ces méthodes (nécessité de distinguer les produits d'après leur ordre d'arrivée au magasin) qui les rendent peu réalistes pour les SVGUA.
- La constatation d'éventuelles différences d'inventaire (en général des pertes et parfois des gains) dues à une modification du poids des produits après un long séjour en magasin (effet biologique). Ces différences sont en général constatées lors de la vente des derniers stocks, par la différence entre le stock théorique (mentionné sur la fiche de stock) et le stock réel (pesée effectuée par l'acheteur).

### **3) Les exercices pratiques**

Au cours de cette session, plusieurs exercices ont permis aux participants de se familiariser avec les tâches comptables que les structures doivent accomplir lors des transactions sur les noix de cajou. Les exercices ont été traités par les animateurs qui ont vite fait de percevoir, par ce biais, l'intérêt de l'atelier et ce, sous la supervision directe du consultant.

#### **3.2.2 L'atelier de formation des membres des SVGUA et des Animateurs et Animatrices des Terroirs (AAT)**

Juste après les animateurs du projet, ce fut le tour des membres des SVGUA et des AAT de prendre conscience de la complexité des opérations sur les noix, et d'acquérir, en supplément du dispositif déjà existant, quelques livres annexes et quelques modes de calcul des flux, spécifiques aux noix de cajou (la photo suivante donne une vue partielle des participants à l'atelier qui s'est déroulé le 09 Février 2002 à Bassila).



Cet atelier a également enregistré la participation active des animateurs et animatrices des terroirs (AAT), en raison de la lourde mission qui leur est confiée : celle de parvenir progressivement à prendre le relais des animateurs du projet, dans l'encadrement des structures villageoises (aux plans technique, organisationnel et financier).

Toutefois, cet atelier qui a été animé par le RAF et le RESE, a été marqué par l'absence des SVGUA de Nagayilé et Pénessoulou. Entre autres raisons

évoquées pour cette absence, on peut citer les difficultés liées au manque de moyen de transport (les membres des deux SVGUA auraient attendu en vain un véhicule taxi loué pour la circonstance, qui n'est plus allé les chercher).

Tout comme le précédent, cet atelier, animé par le Responsable Administratif et Financier (en la personne de Justin BIAO) et le Responsable Etudes Suivi et Evaluation (Vincent AGUEMON), est structuré en trois sessions, à savoir :

### **1. Le rappel des notions précédemment étudiées**

La plus part des notions rappelées ont porté sur les insuffisances constatées lors des visites de terrain. On peut citer entre autres :

- 1 Les critères de validité d'une pièce justificative
- 2 Les risques liés aux enregistrements retardés dans les livres
- 3 Les effets d'une comptabilisation erronée sur les états financiers de fin de période
- 4 La méthode de correction des erreurs
- 5 L'importance et le processus d'élaboration des états financiers (bilan et compte de résultat)

### **2. La session sur la comptabilisation des opérations sur les noix**

Ici, les formateurs ont repris, sans grande différence, les notions abordées avec les animateurs du projet.

Il importe toutefois de noter que compte tenu du degré d'assimilation relativement faible des membres des SVGUA, les notions liées aux modes de calcul et de répartition des recettes entre les groupements, n'ont été abordées que de façon synthétique. Ainsi par exemple, les méthodes prenant en compte l'ordre de dépôt de noix dans le magasin de la structure n'ont pas été abordées lors de cet atelier.

### **3. Les exercices pratiques**

Cette session a permis aux participants de participer effectivement à la résolution des cas (comme le montre la photo ci-dessous), et au consultant d'évaluer leur niveau de compréhension des calculs et des remplissages des livres sur les noix de cajou. Mais en raison du temps (une journée) qui s'est avéré trop court pour l'atelier, seulement deux exercices pratiques ont été traités par les participants. Cependant, l'importance accordée à cette session par les membres des SVGUA et la forte motivation dont ils ont fait preuve, permettent d'affirmer que le message est bien assimilé.



soit lors de l'atelier.

D'autre part, elle a permis de fixer l'attention des participants sur les dispositions et pratiques comptables supplémentaires qu'exigent les transactions sur les noix de cajou. Rappelons en effet que la noix de cajou constitue l'un des principaux produits forestiers "rentables", dont les revenus devront permettre aux SVGUA d'assurer le financement par elles-mêmes, le financement de l'entreprise forestière.

- 6 Avec l'atelier sur la comptabilisation des opérations sur les noix d'anacarde (qui mérite toutefois un suivi soutenu), les SVGUA autour des forêts classées de Bassila et Pénessoulou sont désormais mieux outillés à traduire dans les écritures comptables, toutes formes de transactions résultant de leurs activités courantes.
- 7 Les résultats de ce point de vue peuvent être rassurants dans la mesure où, une formation plus approfondie a été donnée aux animateurs du projet chargés de l'encadrement des structures, dont les sollicitations seront sûrement importantes, vu la complexité des opérations spécifiques aux noix de cajou.
- 8 L'intérêt longtemps manifesté par les membres des structures pour le dispositif et pour toutes les sessions de formation mérite d'être souligné. En effet, la motivation des acteurs qui devra être soutenue et encouragée, constitue la principale base des espoirs qui peuvent être portés sur la capacité des acteurs à gérer leurs propres ressources, dans le respect des critères de rationalité et de transparence. L'on peut sans aucun doute espérer que la maîtrise du dispositif comptable amélioré contribuera au succès attendu.
- 9 Il importe de signaler que la maîtrise des modes de répartition des recettes issues des transactions sur les noix (en particulier entre les différents groupements) contribue entre autres, à garantir la stabilité socio-économique dans les structures. En effet, la répartition équitable des recettes permet notamment d'éviter les tensions sociales entre les groupements et au sein des structures. La maîtrise des règles de calcul permet également de faire répercuter équitablement sur tous les groupements les effets induits par les fluctuations des prix des produits. Une spéculation à la hausse permettrait par exemple d'améliorer les revenus des groupements, ainsi que la part revenant à la structure.

#### **4.2 Quelques inquiétudes à lever**

La mission a identifié quelques difficultés dont la prise en compte permettra sans doute d'accroître l'efficacité de la démarche de transfert progressif des compétences et responsabilités, que le PRRF met en œuvre au profit des structures villageoises.

- 1 Malgré les estimations de l'équipe du projet sur la période appropriée pour la mission sur la comptabilité des noix de cajou (par souci de faire coïncider la mission avec la campagne des noix), celle-ci s'est déroulée à un moment où aucune transaction n'a été réalisée au sein des structures (étant donné que les récoltes de noix n'ont pas encore véritablement commencé).

De ce fait, la mission n'a pas pu procéder à la mise en place des livres annexes supplémentaires dans les structures après les ateliers. Toutefois, cette tâche a été confiée à l'équipe du projet sous la supervision du Responsable Administratif et Financier.

- 2 Une autre difficulté réside dans le fait que la constitution ou du moins, la responsabilisation des groupements pour l'exploitation des plantations n'est pas encore effective dans les SVGUA. En effet, cette prescription du plan d'aménagement ne sera mise en œuvre et constatée dans les livres comptables que, lorsque les récoltes vont commencer dans les plantations d'anacardières installées avec l'appui financier du projet.

Pour l'instant, l'exploitation des anciennes plantations domaniales nécessite une adaptation des fiches comptables à la réalité.

- 3 Une autre inquiétude de la mission réside dans le travail d'information, d'éducation et de communication qui s'avère encore nécessaire pour rendre les structures capables de prendre et de mettre en œuvre, de façon autonome, des initiatives et des décisions de gestion, sans attendre l'intervention de l'équipe du projet. En effet, la mission a remarqué que les responsables des SVGUA ne se sentent pas encore entièrement responsables de la mise en œuvre du processus comptable et de la gestion autonome de leur structure. Le fait d'attendre par exemple une visite de l'équipe du projet ou d'un consultant émousse les efforts de concentration personnels qui devraient permettre aux gestionnaires des structures de confronter les connaissances acquises à leurs situations concrètes et par conséquent de renforcer leurs capacités.
- 4 Il importe enfin de signaler l'absence des membres des SVGUA et des Animateurs et Animatrices des Terroirs de Nagayilé et Pénessoulou qui a été déplorée par la mission. En effet, l'importance et la complexité du thème de l'atelier exigent que toutes les dispositions nécessaires soient prises, tant par

le projet que par les structures, pour assurer la participation effective et active de tous les participants sans exception.

### **4.3 Recommandations**

Compte tenu des résultats obtenus au terme de la mission et des difficultés précédemment évoquées, quelques recommandations s'imposent. Elles permettront tout particulièrement d'adapter les actions futures aux besoins dûment identifiés au sein des structures, et d'accroître de ce fait les chances de réalisation des objectifs préalablement définis par l'équipe du projet.

#### **4.3.1 Actions à court terme**

##### ***1. Organiser un atelier sur le même thème aux SVGUA de Nagayilé et Pénessoulou***

En raison de l'absence déplorable des SVGUA de Nagayilé et Pénessoulou, il s'avère nécessaire d'organiser un atelier sur le même thème (Comptabilisation des opérations sur les noix de cajou) au profit des deux structures. Cet atelier dont l'animation peut être laissée aux soins du RAF du projet, s'impose pour mettre toutes les structures à un même niveau de connaissance du processus comptable. Cet atelier devra être organisé le plus tôt possible, c'est-à-dire au plus tard au mois de mars 2002.

##### ***2. Mettre en place les fiches annexes spécifiques aux noix de cajou dans les SVGUA de Bassila, Nioro et Pénessoulou***

S'agissant de la mise en place des fiches annexes sur les noix de cajou dans les villages, la mission a chargé l'équipe du projet d'exécuter cette tâche sous la supervision du RAF qui est la personne la plus indiquée pour suivre la gestion financière et comptable dans les structures. Cette opération peut être programmée immédiatement après l'atelier précédemment recommandé (en Mars 2002).

Toutefois, un suivi s'avère nécessaire de la part du consultant, et permettra de procéder aux corrections éventuelles. Dans tous les cas, il s'agit d'un suivi ponctuel sur le terrain qui durera au plus cinq jours de travail (déplacements compris).

##### ***3. Rééditer l'atelier sur les noix pour toutes les SVGUA***

En vue d'assurer une meilleure assimilation des tâches comptables spécifiques

aux noix de cajou, la mission recommande une réédition du même atelier, et ce, avant la fin de la campagne, de préférence en Avril (au plus tard la première quinzaine de Mai) 2002. En effet, une telle réédition se justifie d'une part par la complexité relative des calculs à opérer pour les répartitions des recettes de noix entre les groupements. D'autre part, elle tient au niveau d'instruction relativement faible de la plupart des membres des SVGUA. A cela s'ajoute le grand enjeu que représente la responsabilisation "sans délai" de ces structures dans gestion (nécessairement transparente, rationnelle et équitable) des ressources forestières.

La nouvelle édition devra mettre beaucoup plus l'accent sur les modes de calculs, sans oublier de rappeler en passant la manipulation des fiches annexes. L'atelier qui devra durer deux jours pour permettre aux formateurs d'aborder tous les aspects avec les participants, pourra être animée par les agents du projet (le RAF et le RESE de préférence).

Toutefois, il est envisageable de concilier l'organisation de ce nouvel atelier avec la mission de suivi sur l'appropriation du dispositif comptable par les SVGUA. Cette dernière éventualité pourrait permettre à l'équipe du projet de bénéficier de l'appui technique du consultant. Notons qu'à chaque atelier, les rappels s'avèrent toujours nécessaires sur la base d'une évaluation sur le terrain.

#### **4. Appuyer les SVGUA dans la programmation des tâches de comptabilité**

En vue d'accroître l'autonomie des structures dans la mise en œuvre du processus comptable, il sera nécessaire de les aider à fixer d'avance (sur leurs propositions) d'une part la périodicité des enregistrements comptables (par exemple une fois par semaine ou par quinzaine selon le volume des opérations), et d'autre part sur les périodes retenues pour l'élaboration des états financiers (par exemple en juillet et en janvier, c'est-à-dire une fois par semestre clos).

Ainsi, pour les enregistrements, les jours seront connus d'avance, ce qui permettra de mieux planifier le temps que les gestionnaires des structures doivent passer sur la comptabilité et de faciliter le suivi mis en œuvre par le projet. En ce qui concerne les états financiers, les dates de présentation des états (bilan et compte de résultats) de l'année devront être fixées à l'avance, ce qui permettra aux responsables de mieux s'organiser pour les travaux comptables de fin de période.

#### **5. Aider au règlement immédiat du problème lié aux plantations domaniales**

C'est ici l'occasion de rappeler la nécessité pour le projet d'appuyer toutes initiatives visant le règlement immédiat des problèmes relatifs à l'affermage des

plantations domaniales d'anacardiens, et ce dans les villages de Bassila, Nioro et Pénessoulou. Cela permettra de clarifier l'utilisation des recettes issues de ces plantations.

## **6. *Maintenir le plan de suivi du projet***

Il importe de rappeler que malgré les résultats énumérés, les structures ne sont pas encore à même de s'en sortir seules. Il en résulte donc que le projet devra un effort soutenu de suivi. En plus de l'appui des animateurs et des responsables de zone, les déplacements périodiques des membres du staff, en l'occurrence le RAF et le RESE, constitueront un facteur pertinent de motivation pour les gestionnaires des structures.

Toutefois, le projet devra toujours veiller à garantir l'autonomie des structures dans les décisions.

### **4.3.2 Actions envisageables à moyen terme**

#### **1. *Planifier une mission de suivi à moyen terme sur les transactions de cajou***

A moyen terme (en 2004), un suivi devra être programmé, en particulier sur les tâches comptables spécifiques aux noix de cajou. Ce suivi devra répondre au besoin d'adapter le système à la période d'exploitation effective des plantations d'anacardiens dans toutes les SVGUA de la zone d'intervention du projet.

#### **2. *Encourager les échanges d'expériences entre les structures***

Toujours dans le souci d'accroître l'autonomie de gestion dans les structures, il est possible de préparer les responsables des meilleures structures (meilleures en terme de capacité d'assimilation du dispositif comptable) telles que les SVGUA d'Adjiro (le trésorier) et Pénélan (le secrétaire) à assurer le relais dans la formation de leurs homologues. Cela suppose la conception et la mise en œuvre d'un programme spécial de formation visant à accroître non seulement les capacités des acteurs identifiés à assimiler et à maîtriser les outils améliorés, mais également leurs capacités à intervenir dans les autres structures pour apporter les appuis nécessaires.

#### **3. *Concrétiser l'initiative d'un manuel de comptabilité pour les SVGUA***

L'élaboration d'un manuel de comptabilité est une initiative louable qu'il importe de concrétiser. En effet un tel manuel, dans la mesure où il est bien élaboré, clair et précis, et mis à la disposition des structures villageoises, constitue l'un des principaux facteurs de réussite du processus de capitalisation des acquis du

projet. Ainsi, compte tenu de l'importance de ce manuel, la mission recommande au projet d'associer notamment un consultant national et un consultant international à sa conception et sa réalisation.

## BIBLIOGRAPHIE

**Wélé I. Pascal** (Nov. 2001) : Formation des acteurs dans le cadre du suivi du fonctionnement du système comptable amélioré dans les SVGUA des forêts classées de Pénessoulou et Bassila, Rapport de mission, PRRF-Bassila

**Wélé I. Pascal** (Août 2001) : Mise en place des outils comptables améliorés dans les structures villageoises de gestion des unités d'aménagement des forêts classées de Pénessoulou et Bassila, Rapport de mission, PRRF-Bassila.

**Czesnik Frank et Wélé I. Pascal** (Juil. 2001) : Renforcement des dispositifs comptables des organisations villageoises chargées de l'aménagement des forêts classées, Rapport de mission, PRRF-Bassila.

**PRRF** (2001) : Plan d'opération de la phase V

**UEMOA** (1997) : Système comptable Ouest africain : le système minimal de trésorerie

**Vincent Fernand** (1987) : Manuel de gestion pratique des associations de développement rural du Tiers Monde, Tome II : Gestion financière, Editions L'Harmattan et IRED, Paris et Genève.

## ANNEXE 2

### COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS SUR LES NOIX DE CAJOU

#### CONSIDERATIONS GENERALES

##### 1 – Description des transactions relatives aux noix de cajou

Conformément aux dispositions du plan d'aménagement, la récolte et la vente des noix de cajou impliquent deux principales catégories d'acteurs que sont les groupements d'intérêt économique et la SVGUA.

###### *1 Le rôle des groupements d'intérêt économique (GIE)*

Les groupements sont chargés de la réalisation des travaux des travaux d'entretien des plantations d'anacardières et de la récolte des noix de cajou. Les travaux de récolte et d'acheminement des noix, et éventuellement les travaux de gardiennage sont pris en charge par les groupements et seront financés par la part des recettes revenant à ces groupements après répartition, conformément à une clé prévue dans le plan.

###### *2 Le rôle de la SVGUA*

Si les groupements sont chargés de l'entretien des plantations et de la récolte des noix, la structure quant à elle est chargée de la supervision des travaux d'entretien des plantations, ainsi que de la vente des noix collectées auprès des groupements.

Il en découle des mouvements de noix entre les groupements chargés de la récolte et la structure chargée de la vente. Ces opérations entraînent également la constitution des stocks tant dans les groupements que dans la structure.

Dans le but d'assurer une répartition judicieuse et transparente des recettes issues des transactions entre les différents fonds prévus dans le plan d'aménagement et entre les différents groupements, la gestion des flux (mouvements) physiques ou monétaires, ainsi que des stocks de produits nécessite une grande attention dans la manipulation des fiches ou des livres annexes spécifiques aux opérations sur les noix de cajou.

##### 2 – Rappel des livres principaux et annexes spécifiques aux noix

La collecte des noix par la SVGUA auprès des groupements entraîne la manipulation des fiches de stocks physiques pour chaque groupement, et des fiches de stocks physiques détenus par la structure.

La vente des noix quant à elle implique la répartition des recettes entre les différents fonds (fonds d'aménagement forestier, fonds forestier national, fonds de développement villageois, fonds communal, et groupements). La réalisation (le règlement) de ces recettes ainsi réparties est imputée dans un compte de trésorerie (CLCAM ou Caisse) ou dans le livre des créances (au cas où le règlement devrait se faire plus tard).

A ces différents livres s'ajoutent notamment les livres annexes suivants :

- 2 le livre annexe des recettes par produit
- 3 le livre annexe des stocks physiques pour les groupements
- 4 le livre annexe des stocks physiques détenus par la structure
- 5 le livre annexe des comptes courants des groupements.

### **3 – Evaluation des flux et incidence des variations de prix**

La répartition entre les groupements des recettes qui leur reviennent de la vente des noix de cajou peut se faire selon plusieurs modes qui, en cas de variation de prix, conduisent généralement à des résultats différents pour chacun de ces groupements. C'est aux structures de choisir quel système elles comptent adopter.

Une première distinction porte sur le moment et la période couverte par le règlement. Celui-ci peut soit intervenir de façon échelonnée et concerner une ou plusieurs ventes partielles, soit être réalisé en une seule fois et correspondre à la vente de la totalité des noix.

Dans le premier cas le prix unitaire moyen perçu par les groupements pourra varier d'un groupement à l'autre si ceux-ci ne remettent pas leurs collectes au même moment (ou si les parts de chacun dans la totalité des noix remise change au cours du temps) et si la structure écoule les noix en plusieurs fois et à des prix différents.

Dans le second cas et pour les mêmes suppositions de comportement des groupements et de la structure, d'éventuelles variations des prix de vente des noix auront des répercussions positives ou négatives homogènes pour tous les groupements.

Exemple :

Le 1<sup>er</sup> février, le groupement A remet 1.000 kg de noix et le groupement B 2.000 kg. Le 1<sup>er</sup> avril le groupement A remet encore 2.000 kg et le groupement B 1.000 kg. La structure réalise une première vente de 3.000 kg le 1<sup>er</sup> mars pour un prix de 100 F / kg et une seconde d'également 3.000 kg le 1<sup>er</sup> mai pour un prix de 200 F / kg.

**Hypothèse 1 : Les groupements sont réglés seulement après la vente de la totalité de la production.**

Résultat :

La part des recettes (55 % de la somme de 3.000 kg x 100 F et de 3.000 kg x 200 F = 495.000 F) qui revient aux groupements est répartie à parts égales entre les deux groupements, chacun recevant 247.500 F, soit 82,5 F au kg.

## **Hypothèse 2 : Les groupements sont réglés après chaque vente.**

Résultat :

Après la première vente 55 % de 3.000 kg x 100 F, soit 165.000 F, sont répartis dans les proportions 1/3 et 2/3 entre les groupements A et B. A reçoit 55.000 F et B reçoit 110.000 F. Après la deuxième vente 55 % de 3.000 kg x 200 F, soit 330.000 F, sont répartis dans les proportions 2/3 et 1/3 entre les groupements A et B. A reçoit 220.000 F et B 110.000. Au total, la collecte aura rapporté 275.000 F à A et 220.000 à B, soit respectivement 91,67 F et 73,33 F au kg.

Cette option donne aux groupements une possibilité de spéculation. Ils peuvent moduler la remise de leur collecte en fonction de l'anticipation qu'ils font des variations de prix. Du point de vue de la structure, ce système n'est pas forcément avantageux. Si les groupements ne disposent pas de bonnes conditions de stockage, une remise tardive peut entraîner des baisses de qualité. Les besoins de contrôle augmentent, la structure devant s'assurer qu'une partie de la récolte se trouve réellement encore au niveau des groupements. La structure pourra éventuellement moins bien saisir les opportunités du marché, puisqu'elle est tributaire des décisions de livraison des groupements.

Ce système de répartition progressive entre les groupements peut par contre trouver sa justification dans une commercialisation qui s'étale sur une longue période et lorsque les groupements font pression pour bénéficier de paiements intermédiaires.

La deuxième distinction concerne le règlement échelonné se rapportant à des ventes partielles. On pourra aboutir ici aussi à des résultats différents selon la supposition que l'on fait par rapport à l'ordre d'écoulement des noix stockées. On peut considérer que l'écoulement intervient soit dans l'ordre de la remise des collectes, soit dans l'ordre inverse, soit indépendamment de l'ordre.

## **IMPACT DE L'ORDRE D'ENTREE DES PRODUITS SUR LES REVENUS DES GROUPEMENTS**

Exemple :

Le 1<sup>er</sup> février le groupement A livre 2.000 kg, le 15 février le groupement B livre 3.000 kg. La structure vend le 1<sup>er</sup> mars 1.000 kg à 100 F, le 15 mars 500 kg à 150 F et le 30 mars 3.500 à 200 F. Les règlements interviennent après chaque vente.

Résultats :

**Ordre « premier entré, premier sorti ».** Pour la vente du 1<sup>er</sup> mars, on considère qu'elle ne concerne que les quantités livrées par A, de même pour celle du 15 mars. Dans la vente du 30 mars 500 kg sont encore attribuables à A, les 3.000 kg restants correspondent à la collecte de B. Le total des règlements en faveur de A s'élèvera à : 55% de 1000 kg x 100 F et de 500 kg x 150 F et de 500 kg x 200 F, soit 151.250 F. B recevra : 55% de 3.000 kg x 200 F, soit 330.000 F.

**Ordre « dernier entré, premier sorti ».** Cette fois-ci les ventes du 1<sup>er</sup> mars et celle du 15 mars ne portent que sur les quantités de B. Dans la vente du 30 mars 1.500 kg sont à mettre sur le compte de B et 2.000 kg sur celui de A. Au total A se verra verser : 55% de 2.000 kg x 200 F, soit 220.000 F. Pour B les versements seront de : 55% de 1.000 kg x 100 F et de 500 kg x 150 F et de 1.500 kg x 200 F, soit 261.250 F.

**Indépendamment de l'ordre :** Chaque vente est répartie proportionnellement en fonction des quantités livrées entre A et B. La somme à répartir s'élève à : 55% de 1.000 kg x 100F et de 500 kg x 150 F et de 3.500 kg x 200 F, soit 481.250 F. A recevra 40 % de la somme, soit 192.500 F et B aura 60%, soit 288.750 F.

Si on adopte la convention « premier entré, premier sorti », c'est le dernier venu qui profitera le plus d'une augmentation des prix au cours de la campagne de vente, et il pâtira également le plus d'une baisse éventuelle des prix.

Lorsque l'on procède selon l'ordre « dernier entré, premier sorti », l'effet est inverse : celui qui a remis le produit de sa collecte en premier sera le premier à tirer l'avantage d'une hausse de prix ; de la même manière une éventuelle baisse de prix sera d'abord répercutée sur lui. Si on décide que l'ordre est indifférent, la répartition des effets est plus homogène, exception faite du cas où la variation de prix intervient entre une liquidation complète des stocks et leur reconstitution et où les anciens et les nouveaux stocks n'ont pas la même provenance.

Du point de vue de la pratique, seule la mise en œuvre du troisième procédé semble réaliste dans les conditions qui prévalent au niveau des SVGUA. En effet les deux autres modes d'imputation impliquent que l'on tienne à jour un classement des quantités livrées en fonction de leur date d'entrée dans les stocks.

**CALCUL PRATIQUE DE LA REPARTITION DANS LE CAS OÙ L'ORDRE D'ENTREE SERAIT INDIFFERENT**

Si on choisit le système de répartition pour lequel l'ordre d'entrée est indifférent, le calcul pour un groupement devra se faire selon le schéma suivant :

1. détermination du solde de la fiche de stock du groupement au moment de la vente dont les recettes font l'objet de la répartition. Si la répartition porte sur plusieurs ventes, il convient de prendre le solde au moment de la dernière vente ;
2. détermination du solde de la fiche de stock de la structure après la dernière opération précédant la vente (si plusieurs ventes ont eu lieu sans qu'il y ait eu de répartition, on prendra le solde après la dernière opération précédant la première vente et on y ajoutera toutes les entrées jusqu'au moment de la dernière vente dont il faut tenir compte dans la répartition) ;
3. calcul du rapport entre le solde en question du groupement et celui de la structure ;
4. multiplication des recettes de la (ou des) vente(s) à répartir entre les groupements par le taux précédemment déterminé, ce qui nous donne le montant qui devra être versé au groupement et qui sera inscrit en crédit sur sa fiche de compte courant auprès de la structure ;
5. multiplication de la quantité totale vendue par la SVGUA par ce même taux pour obtenir la quantité de noix de cajou qui doit être inscrites en sortie de la fiche de stock du groupement.

## EXERCICES PRATIQUES

I -

Dans chacun des cas suivants, calculer le montant des flux monétaires et physiques entre les groupements et la SVGUA, relatives transactions sur les noix de cajou. Remplir tous les livres concernés par ces opérations, les fiches de stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure, ainsi que les fiches annexes des comptes courants.

- 1 - La SVGUA reçoit des noix de cajou des deux groupements A et B.  
Les fiches de stocks comportent les enregistrements suivants lors de la première vente :

| Groupement A | Groupement B | SVGUA                      |
|--------------|--------------|----------------------------|
| 4.000 01.02  | 1.000 15.02  | 01.02 4.000<br>15.02 1.000 |

Le 20.02 intervient une vente de 1.500 kg à 100 F/kg immédiatement réglée en espèces.

*Solution 1*

Le montant qui revient aux groupements s'élève à 55% de 150.000 F, soit 82.500 F.

Solde pour le groupement A au moment de la vente : 4.000 kg

Solde pour le groupement B au moment de la vente : 1.000 kg

Solde SVGUA au moment de la vente : 5.000 kg

Taux de répartition pour le groupement A :  $4.000/5.000 = 0,8$

Taux de répartition pour le groupement B :  $1.000/5.000 = 0,2$

Quantité vendue imputable au groupement A :  $0,8 \times 1.500 = 1.200$  kg

Quantité vendue imputable au groupement B :  $0,2 \times 1.500 = 300$  kg

Recettes de vente à reverser au groupement A :  $0,8 \times 82.500 = 66.000$  F

Recettes de vente à reverser au groupement B :  $0,2 \times 82.500 = 16.500$  F

Après l'enregistrement de la vente, les fiches se présentent comme suit :

| Groupement A               | Groupement B             | SVGUA                                     |
|----------------------------|--------------------------|---|
| 4.000 01.02<br>20.02 1.200 | 1.000 15.02<br>20.02 300 | 01.02 4.000<br>15.02 1.000<br>1.500 20.02 |

**2** - Le 15.03 le groupement A livre à nouveau 2.000 kg et le 20.03 le SVGUA réalise une seconde vente de 1.500 kg à 150 F/kg. En contrepartie de cette vente, les clients ont fait un versement à la CLCAM, sur le compte de la SVGUA.

*Solution 2*

Après la vente nous avons :

Solde pour le groupement A au moment de la vente : 4.800 kg

Solde pour le groupement B au moment de la vente : 700 kg

Solde SVGUA au moment de la vente : 5.500 kg

Taux de répartition pour le groupement A :  $4.800/5.500 = 0,87$

Taux de répartition pour le groupement B :  $700/5.500 = 0,13$

Quantité vendue imputable au groupement A :  $0,87 \times 1.500 = 1.305$  kg

Quantité vendue imputable au groupement B :  $0,13 \times 1.500 = 195$  kg

Le montant à répartir est de 55% de  $1.500 \text{ kg} \times 150 \text{ F}$ , soit 123.750 F

Recettes de vente à reverser au groupement A :  $0,87 \times 123.750 = 107.662 \text{ F}$

Recettes de vente à reverser au groupement B :  $0,13 \times 123.750 = 16.088 \text{ F}$

Inscriptions dans les fiches de stocks après la deuxième vente :

| Groupement A |           | Groupement B |           | SVGUA     |           |
|--------------|-----------|--------------|-----------|-----------|-----------|
|              | 4.00 01.0 |              | 1.00 15.0 | 01.0 4.00 |           |
|              | 0 2       |              | 0 2       | 2 0       |           |
| 20.0 1.20    |           | 20.0 30      |           | 15.0 1.00 |           |
| 2 0          |           | 2 0          |           | 2 0       |           |
|              | 2.00 15.0 | 20.0 19      |           |           | 1.50 20.0 |
|              | 0 3       | 3 5          |           |           | 0 2       |
| 20.0 1.30    |           |              |           | 15.0 2.00 |           |
| 3 5          |           |              |           | 3 0       |           |
|              |           |              |           |           | 1.50 20.0 |
|              |           |              |           |           | 0 3       |

**3** - Le 30.03 c'est au groupement B de livrer encore une fois 7.000 kg.

Le 15.04 la SVGUA effectue une troisième vente au comptant en espèces de 5.000 kg à 200 F/kg.

*Solution 3*

Solde pour le groupement A au moment de la vente : 3.495 kg



Montant revenant au groupement A :  $0,86 \times 206.250 = 177.375$  F  
Montant revenant au groupement B :  $0,14 \times 206.250 = 28.875$  F  
Quantité de la vente à imputer au groupement A :  $0,86 \times 3.000 = 2.580$  kg  
Quantité de la vente à imputer au groupement B :  $0,14 \times 3.000 = 420$  kg

Pour la troisième vente on aurait eu :

Solde de la fiche de stocks pour le groupement A : 3.420 kg  
Solde de la fiche de stocks pour le groupement B : 7.580 kg  
Solde de la fiche de stocks pour la SVGUA : 11.000 kg  
Taux de répartition pour le groupement A : 0,31  
Taux de répartition pour le groupement B : 0,69

Montant revenant au groupement A :  $0,31 \times 550.000 = 170.500$  F  
Montant revenant au groupement B :  $0,69 \times 550.000 = 379.500$  F  
Quantité de la vente à imputer au groupement A :  $0,31 \times 5.000 = 1.550$  kg  
Quantité de la vente à imputer au groupement B :  $0,69 \times 5.000 = 3.450$  kg

Les recettes totales des 3 ventes se seraient élevées pour le groupement A à 347.875 F et pour le groupement B à 408.375 F.

Le groupement A aurait eu encore 1.870 kg en stocks contre 1.895 kg dans le premier cas et le groupement B 4.130 kg contre 4.205 kg.

Dans cet exemple les écarts par rapport au premier cas restent relativement faibles, mais on conçoit aisément qu'avec d'autres hypothèses sur les quantités livrées et sur la variation de prix observée, les différences puissent nettement s'accroître. La deuxième manière de procéder devra à notre avis être rejetée parce qu'elle induit des résultats arbitraires qui dépendent du moment choisi par les dirigeants de la SVGUA pour effectuer la répartition des recettes.

## II -

**A** - Une SVGUA réalise les opérations suivantes que les participants devront s'exercer à transcrire dans les livres comptables.

1. Le 03 Avril, la structure reçoit des groupements le point de la récolte de noix d'anacarde qui se présente comme suit :

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Groupement 1 ..... | 2 tonnes (2.000 kg) |
| Groupement 2 ..... | 1 tonne (1.000 kg)  |
|                    | -----               |
| Total .....        | 3 tonnes (3.000 kg) |

*Inscription à faire dans les fiches annexes des stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure.*

2. Le 10 Avril, elle procède à la vente 1,8 tonne de noix à 200 F par kg. La recette que la structure vient de réaliser au comptant dans sa caisse doit être proportionnellement répartie entre les deux groupements.

*Inscription préliminaire :*

*Livre annexe des recettes avant répartition ..... 360.000*

3. Le 12 Avril, elle procède à la répartition des recettes et paie les deux groupements villageois.

*Inscription de la répartition :*

*Sortie : Groupements Villageois 55% (dette) ... 198.000*  
*FAF 25% (produit) ..... 90.000*  
*FFN 5% (dette) .....18.000*  
*Fonds Communal 5% (dette) .....18.000*  
*Fonds Développement Villageois 10% (dette) ..... 36.000*  
*Entrée : Caisse ..... 360.000*

*Groupement 1 = 132.000*

*Fiches annexes des comptes courants  
par groupement après répartition*

*Groupement 2 = 66.000*

*Fiches annexes des stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure*

*Inscription du paiement des groupements villageois :*

*Sortie : Livre Caisse .....198.000*  
*Entrée : Groupements villageois .....198.000*  
*(198.000 à répartir entre les deux groupements)*

4. Le 20 Avril, la SVGUA procède à la vente du reste de la récolte à 350 F le kg. La recette se répartie de la même manière entre les deux groupements. L'acheteur a versé l'argent sur le compte de la structure à la CLCAM.

*Inscription préliminaire :*

*Livre annexe des recettes avant répartition ..... 420.000*

Le même jour, la structure procède à la répartition de la recette, et rembourse les Groupements pour ce qui leur est dû par retrait CLCAM.

*Inscription de la répartition :*

|   |         |
|---|---------|
| Sortie : Groupements Villageois 55% (dette) ..... | 231.000 |
| FAF 25% (produit) .....                           | 105.000 |
| FFN 5% (dette) .....                              | 21.000  |
| Fonds Communal 5% (dette) .....                   | 21.000  |
| Fonds Développement Villageois 10% (dette) .....  | 42.000  |
| Entrée : Livre CLCAM.....                         | 420.000 |

Groupement 1 = 154.000

Fiches annexes des comptes courants  
par groupement après répartition

Groupement 2 = 77.000

Fiches annexes des stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure

Inscription du paiement des Groupements :

|   |         |
|---|---------|
| Sortie : Livre CLCAM .....                      | 231.000 |
| Entrée : Groupements villageois .....           | 231.000 |
| (231.000 à répartir entre les deux groupements) |         |

- Le 26 Avril, le trésorier verse les sommes obtenues des répartitions dans différents fonds (le FAF et le FFN font l'objet d'un compte bloqué à la CLCAM), et arrête les comptes pour le mois, avant le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Inscription des versements dans les différents fonds :

|   |         |
|---|---------|
| Sortie : Livre Caisse .....             | 162.000 |
| Livre de Banque CLCAM .....             | 189.000 |
| Entrée : Livre CLCAM (FAF & FFN) .....  | 234.000 |
| Fonds Communal .....                    | 39.000  |
| Fonds de Développement Villageois ..... | 78.000  |

**B** - Durant la campagne de cajou, une SVGUA réalise les opérations suivantes portant sur l'exploitation des anciennes plantations d'anacardiens installées dans la forêt classée. **Après chaque vente de noix, la structure procède systématiquement à la répartition des recettes entre les différents fonds et entre les groupements.** La répartition des recettes entre les groupements est proportionnelle aux quantités physiques récoltées.

- Le 1<sup>er</sup> mars, la structure reçoit des GIE, des noix de cajou dans les quantités respectives suivantes :

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Groupement "Liberté" ..... | 5 tonnes |
| Groupement "Donga" .....   | 3 tonnes |
| Groupement "Travail" ..... | 2 tonnes |

-----  
Total ..... 10 tonnes

*Inscriptions à faire : Fiches annexes des stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure*

2. Le 15 mars, la structure procède à la vente de 2 tonnes de sa récolte à 200 francs par kg. L'acheteur paie 150.000 francs, et signe un engagement dans lequel il promet de payer le reste dans un mois.

*Calcul préliminaire : 2.000 x 200 F = 400.000 F*

*Inscription de la répartition :*

|   |         |
|---|---------|
| Sortie : Groupements Villageois 55% (dette) ..... | 220.000 |
| FAF 25% (produit) .....                           | 100.000 |
| FFN 5% (dette) .....                              | 20.000  |
| Fonds Communal 5% (dette) .....                   | 20.000  |
| Fonds Développement Villageois 10% (dette) .....  | 40.000  |
| Entrée : Livre de Caisse .....                    | 150.000 |
| Livre des Créances .....                          | 250.000 |

|                                     |                        |
|-------------------------------------|------------------------|
|                                     | Groupement 1 = 110.000 |
| Fiches annexes des comptes courants | Groupement 2 = 66.000  |
| par groupement après répartition    | Groupement 3 = 44.000  |

*Fiches annexes des stocks physiques pour chaque groupement et pour la structure*

*Fiche annexe des recettes avant répartition*

3. Le 28 mars, elle vent encore 3 tonnes de noix à 300 francs le kg. Le règlement de cette vente a été faite sur place en argent liquide.

*Calcul préliminaire : 3.000 x 300 F = 900.000 F*

*Inscription de la répartition :*

|  |         |
|--|---------|
| Sortie : Groupements Villageois 55% (dette) ... .. | 495.000 |
| FAF 25% (produit) .....                            | 225.000 |
| FFN 5% (dette) .....                               | 45.000  |
| Fonds Communal 5% (dette) .....                    | 45.000  |
| Fonds Développement Villageois 10% (dette) .....   | 90.000  |
| Entrée : Livre de Caisse .....                     | 900.000 |

*Groupement 1 = 247.500*



6. Le 22 avril, la structure procède au versement des sommes dues aux groupements dans le cadre des transactions sur les noix.

*Inscription du paiement des Groupements :*

*Sortie : Livre de Caisse .....2.035.000*  
*Entrée : Groupements villageois ..... 2.035.000*

**Remarque :** *Les 2.035.000 à répartir entre les trois groupements :*  
*Le Groupement 1 reçoit : 1.017.500*  
*Le Groupement 2 reçoit : 610.500*  
*Le Groupement 3 reçoit : 407.000*

7. Le 25 avril, le trésorier de la structure procède à la clôture des opérations en versant les sommes dues aux différents fonds à la CLCAM.

*Inscription des versements dans les différents fonds :*

*Sortie : Livre Caisse ..... 1.665.000*  
*Entrée : Livre CLCAM (FAF & FFN) ..... 1.110.000*  
*Fonds Communal ..... 185.000*  
*Fonds de Développement Villageois ..... 370.000*

## **ANNEXE 3**

### **PROGRAMME DE L'ATELIER DES ANIMATEURS DU PROJET**

09h 00 – 10h 30 : Rappels sur les principes comptables, les travaux de fin d'exercice et l'interprétation des données comptables

10h 30 – 10h 50 : Pause

10h 50 – 12h 30 : Session sur la comptabilisation des opérations sur les noix de cajou

12h 30 – 14h 30 : Pause

14h 30 – 17h 00 : Exercices pratiques sur la comptabilité des noix

17h 00 – 17h 30 : Rafraîchissement et clôture de l'atelier

## **PROGRAMME DE L'ATELIER DES MEMBRES DES SVGUA ET DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DES TERROIRS**

- 09h 00 – 10h 30 : Rappel des principes comptables (importance des pièces comptables, critères de validité d'une pièce, fiabilité des informations comptables, importance des enregistrements systématiques dans les livres), et des travaux de fin d'exercice (amortissement, régularisations, compte de résultat, bilan)
- 10h 30 – 10h 50 : Pause
- 10h 50 – 13h 00 : Session sur la comptabilisation des noix de cajou (Compréhension de la spécificité des opérations sur les noix, utilisation des livres principaux et des livres annexes, calculs des montants de répartition revenant aux groupements)
- 13h 00 – 15h 00 : Pause
- 15h 00 – 16h 30 : Cas pratiques sur la comptabilité des noix de cajou
- 16h 30 – 16h 45 : Pause
- 16h 45 – 18h 00 : Cas pratiques sur la comptabilité des noix de cajou (suite et fin)
- 18h 00 : Fin de l'atelier et Retour des participants.

## ANNEXE 4

### PROGRAMME DE LA MISSION DU CONSULTANT (Monsieur Pascal WELE)

Objet : **Suivi et formation sur la comptabilisation  
des opérations sur les noix de cajou**

Concernés :   - **SVGUA,**  
                  - **Animateurs et Animatrices des Terroirs (AAT),**  
                  - **Animateurs du Projet**

Période du 03 au 12 Février 2002

| <b>DATE</b>         | <b>DESCRIPTION DES TACHES</b>  |
|---------------------|--|
| Dimanche 03 Février | Voyage Cotonou - Bassila   |
| Lundi 04 Février    | Rencontre de l'équipe du Projet sur l'organisation de la mission                                       |
| Mardi 05 Février    | Visite de terrain (Nioro, Pénélan, Pénessoulou)  |
| Mercredi 06 Février | Visite de terrain (Nagayilé, Adjiro, Bassila)  |
| Jeudi 07 Février    | Préparation de l'atelier   |
| Vendredi 08 Février | Atelier de formation des animateurs sur la comptabilisation des opérations sur les noix de cajou       |
| Samedi 09 Février   | Atelier de formation des SVGUA et des AAT sur la comptabilisation des opérations sur les noix de cajou |
| Dimanche 10 Février | Voyage Bassila - Cotonou   |
| Lundi 11 Février    | Rédaction du rapport de mission  |
| Mardi 12 Février    | Rédaction du rapport de mission  |